

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-137700-DE-1-1

**Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/276**

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Conservatoire. Cotisation Entrendanse année 2024. Décision. Autorisation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2023/113 du 4 avril 2023, la Ville de Bordeaux a acté la liste des nouvelles associations auxquelles elle adhère. Il est proposé par la présente d'ajouter à cette liste une nouvelle association, Entrendanse.

L'association Entrendanse a été créée en janvier 2023 dans le but de porter la voix et de défendre les intérêts de acteurs professionnels des enseignements et transmissions de toutes les danses, en s'appuyant sur des valeurs d'ouverture, (à toutes les techniques de danse, à un large public...) et de déontologie (égalité femme/homme, genre, violences sexistes et sexuelles...).

Son ambition est de se saisir des sujets et projets de politique publique qui ont trait à l'enseignement et la transmission de la danse. À ce titre, elle se veut force de propositions lors des réflexions et concertations nationales concernant les diplômes, titres, référentiels d'enseignement en danse et les textes concernant les établissements dans lesquels ceux-ci sont dispensés.

Elle a participé à l'élaboration du nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) qui régit l'enseignement dans les conservatoires, et suit de près sa mise en œuvre et son évolution qui, tout en ouvrant des possibilités intéressantes à prendre en considération, peuvent être problématiques par certains aspects.

Pleinement concernée par les enjeux sociétaux, Entrendanse s'appuie sur des valeurs humanistes et vise à engager, de manière pérenne, la mise en place d'un observatoire participatif et partagé du secteur. Elle peut, pour ce faire, organiser toutes manifestations : séminaires, rencontres, journées d'études, etc... afin de favoriser échanges, réflexions et diffusions de la pensée, de la transmission et de l'enseignement en danse.

La transmission d'un art ne peut être décorrélée de la richesse même de cet art et c'est dans cette conviction que l'association portera la voix des acteurs de l'art chorégraphique et de ses expressions plurielles.

La cotisation à cet organisme s'élève à 30 euros pour l'année 2024.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux de ce nouvel organisme présenté dans le présent rapport,
- Accomplir toutes formalités afférentes – la dépense correspondante au versement de la cotisation sera imputée en fonction du domaine concerné sur le budget 2024, au chapitre 011 – compte 6281.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX